Elaboration de la future stratégie française sur l’énergie et le climat

**Qui êtes-vous ?**

Bonjour. Je suis Alix Menahem, je suis chargée du pilotage de la Stratégie nationale bas-carbone au sein du ministère de la Transition écologique.

**La Stratégie nationale bas-carbone c’est quoi ?**

La Stratégie nationale bas-carbone, c'est la feuille de route de la France en matière d'atténuation du changement climatique, de manière à respecter ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La Stratégie nationale bas-carbone en vigueur aujourd'hui est la 2e édition, elle a été adoptée en avril 2020.

**Quelles ambitions de long terme ?**

La 1re ambition, c'est d'atteindre, sur le territoire national, la neutralité carbone à l'horizon 2050, c'est-à-dire l'équilibre entre nos émissions et nos absorptions de gaz à effet de serre tant par les écosystèmes gérés par l'homme, la forêt, les prairies, les sols agricoles, que par certains procédés industriels de capture, stockage et valorisation du carbone.

La 2e ambition, c'est de réduire l'empreinte carbone des Français.

L'empreinte carbone, c'est l'outil qui traduit les émissions associées à nos consommations, puisqu'elle inclut les émissions associées aux importations des produits que nous consommons.

**Comment atteindre la neutralité carbone à l’horizon 2050 ?**

Pour atteindre la neutralité carbone, la Stratégie nationale bas-carbone recommande de diviser par deux nos consommations en énergie, tous secteurs confondus, en agissant à la fois sur l'efficacité énergétique et la demande en énergie.

Elle recommande également de décarboner complètement l'énergie que nous consommons, par exemple au travers de l'énergie décarbonée, de la chaleur renouvelable ou de la biomasse.

Elle recommande également de réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre non énergétiques, pour le secteur agricole et pour les procédés industriels, et elle recommande également de maximiser le puits de carbone en optimisant la gestion de nos forêts et de nos sols.

**Quelle est la trajectoire vers la neutralité carbone ?**

Pour atteindre la neutralité carbone et respecter nos objectifs de moyen terme, la Stratégie nationale bas-carbone s'appuie sur un scénario de référence élaboré en l'état actuel de nos connaissances et en concertation avec les parties prenantes.

C'est une trajectoire possible de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

Sur la base de cette trajectoire d'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050, la Stratégie nationale bas-carbone fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les 15 prochaines années, traduits au travers des budgets carbone de la France.

Concrètement, ce sont des plafonds d'émissions à ne pas dépasser par période de cinq ans.

Les budgets carbone actuels couvrent la période 2019-2033.

**Quelles sont les orientations de la Stratégie nationale bas-carbone ?**

La Stratégie nationale bas-carbone définit 45 orientations réparties en trois volets.

Le 1er porte sur les orientations de gouvernance visant à favoriser une mise en œuvre cohérente, à toutes les échelles territoriales, des objectifs d'atténuation.

La 2e porte sur les orientations transversales qui visent, notamment, la réduction de l'empreinte carbone des Français et les politiques de la France en matière d'économie, de recherche ou d'urbanisme.

Enfin, on a des orientations sectorielles pour le transport, le bâtiment, l'industrie, la production d'énergie, l'agriculture, la forêt et le bois, et les déchets.

L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements sont tenus de prendre en compte la Stratégie nationale bas-carbone dans leurs documents de planification et de programmation.

**Elaboration de la future stratégie française sur l’énergie et le climat**

La loi prévoit la révision de la Stratégie nationale bas-carbone tous les cinq ans.

La prochaine révision doit être précédée de l'adoption d'une loi de programmation, qui fixera les priorités d'action en matière d'énergie et de climat au niveau national.

Cette loi doit être adoptée d'ici mi-2023.

L'ampleur des travaux techniques nous conduit à engager les travaux de révision de ce paquet dès l'automne 2021.

Ce qui nous conduira à adopter une SNBC révisée d'ici mi-2024.

Ce principe d'actualisation périodique nous permet de nous assurer que la Stratégie nationale bas-carbone est toujours plus précise, plus robuste et plus partagée.